



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080036

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 2822
N/REF : 4/08/2024 0H13 C:020665 I:18552
V/REF : Contrat N°002822 du 05/09/1996

SDC 'Jean Jaures'
C/O J.P. GOUDARD & J. COULARD
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : J. JAURES NETTOYAGE
10 RUE GEORGES GOUY
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : GARAGES EN SOUS-SOL ET COULOIRS DE CAVES.
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. J. COULARD

NETTOYAGE DES AIRES DE CIRCULATION DES GARAGES A L'ASPIRO BALAYEUSE -
BALAYAGE DES COULOIRS DE CAVES.
INTERVENTION ANNUELLE
(ENVIRON 600 M2)

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/08/2024

Prix de base du contrat : 293,20

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Balayage industriel de parking	1/AN	389,95	389,95



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080036

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	389,95
T.V.A. a 20,00%	77,99
TOTAL T.T.C.En EURO	467,94

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.